



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 64 CC/19

Réunion du 29/11/2017

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – DA SILVA – BOUJON

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE – JOURNEE DU 25 - 26 Novembre 2017

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

Match 19708741 D4 – A MVF 4 – UCCF 3 du 26/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de MVF et de UCCF S'agissant d'un Bug informatique, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 19925919 D4 – B MVF 3 – VITTEAUX 2 du 26/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de MVF et de VITTEAUX.

S'agissant d'un Bug informatique, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 19926130 D4 – B GEVREY 2 – Ent FCCL 3 du 26/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de GEVREY et FCCL

S'agissant d'un Bug informatique, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD 25 et 26 NOVEMBRE 2017

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Journée du 25-26/11/2017

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Journée du 25-26/11/2017

Retard transmission de la F.M.I :

CHEVIGNY ST SR 3 – DIJON DINAMO : Amende 16€ en cas de récidives.

POUILLY EN AUXOIS : Amendes 16 €.

SENIORS

FORFAITS

Match 19925981 D4 – D NOLAY – MANLAY 2 du 26/11/2017

Forfait déclaré de MANLAY.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à MANLAY 2 pour en porter le bénéfice à NOLAY.

Amende 50 € à MANLAY.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 19707855 D1 CHENOVE – NEUILLY LES DIJON du 3/12/2017 à 14 h 30 sur le terrain synthétique.

Match Retour : 19707921 D1 NEUILLY LES DIJON – CHENOVE du 3/06/2018.

Match Aller : 19707987 D2 – A CHENOVE 2 – ST APOLLINAIRE 3 du 3/12/2017 se jouera à 14 h 30 sur l'annexe n° 2(Herbe).

Match Retour : 19708053 D2 – A ST APOLLINAIRE 3 – CHENOVE 2 du 3/06/2018.

Match 19926133 D4 – I CHENOVE 3 – DIJON ULFE du 3/12/2017 se jouera à 12 h 30 sur le terrain annexe n°3 (Synthétique).

Match 20156156 CCO USCD2 – LONGVIC 2 du 3/12/17 se jouera à 14 h 00.

COURRIERS

- **MM. MORDIER G – DURAND D:** Rapports de délégation. Pris note.
- **De ASPTT DIJON :** nous informant que suivant les conditions météorologiques le match D1 DIJON ASPTT – DIJON GRESILLES pourra se jouer sur le terrain stabilisé.
- **D'IS/TILLE :** la commission rappelle qu'un dirigeant doit être rattaché à l'équipe U15 à 8 et U18 8 FEM, que le club doit présenter la tablette et fournir un constat d'échec en cas de non utilisation de cette dernière. La commission décide de retirer les deux amendes.

MATCHS REMIS du 25-26/11/2017

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives **Rappel de l'alinéa 2 de l'article 6.20.3.1.2**

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, **à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.**

Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée le club pourra avoir match perdu.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 12 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

**Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :
MAREY, prochain match concerné le 03/12/2017 MAREY – GEVREY en D2 A.**

Seniors Départementale 2

Groupe A

Match 19707983 MAREY 1 – UCCF 2 remis au 10/12/2017.

Seniors Départementale 3

Groupe C

Match 19708510 MARSANNAY 2 – NEUILLY LES DIJON remis au 18/02/2018.

Match 19708508 TART LE HAUT VARANGES – REMILLY 2 remis au 18/02/2018.

Seniors Départementale 4

Groupe C

Match 19925949 MAREY 2 – FCAB 2 remis au 18/02/2018.

TOURNOIS

Tournois en salle

AS BEAUNE

Salle Michel BON à BEAUNE

16/12/2017 -> U13

17/12/2017 -> U11

MPL

Gymnase de PONTAILLER/SAONE

5/01/2018 -> Vétérans

06/01/2018 -> U11 – U13

07/01/2018 -> E.F.F.

TILLES FC

Salle Jean PICARD à ARC/TILLE

06/01/2018 -> U11

07/01/2018 -> U13

JEUNES

FORFAITS

Match 20016188 U13 NIV 2 – D LACANCHE 2 – Ent FCCL 2 du 25/11/2017

Forfait déclaré de FCCL.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à FCCL 2 pour en porter le bénéfice à LACANCHE 2

Amende 30 € à FCCL.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Festival PITCH U13 du 9/12/2017

Plateau USCD – DIJON GRESILLES – SAULON CORCELLES et ULFE se jouera à 13h00.

Plateau BEAUNE – RUFFEY STE MARIE – CHASSAGNE MONTRACHET – SEURRE se joue à 10h30.

Match 20156044 CCO U15 D2 GEVREY 2 – LONGVIC 1 du 9/12/2017 remis au 16/12/2017.

La Commission n'homologue pas la demande. Aucune rencontre ne pourra être remise durant la pose hivernale. (du 16/12/2017 au 4/02/2018).

Match 20029658 U15 à 8 FEM Ent SAULON CORCELLES – DFCO FEM du 2/12/2017 remis au 13/01/2018

La Commission n'homologue pas la demande. Aucune rencontre ne pourra être remise durant la pose hivernale. (du 16/12/2017 au 4/02/2018).

Match 20014503 U15 D2 – B EF VILLAGES – DIJON GRESILLES du 25/11/2017 est remis au 17/03/2018.

Match 20016269 U13 NIV 2 – H DIJON GRESILLES 2 – JSIF 3 du 26/11/2017 est remis au 9/12/2017 à 14 h 00.

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 19708792 U18 ACCESS JSIF 2 – TILLE FC du 2/12/2017 se jouera à 15 h 00 sur le terrain de SELONGEY (Annexe Synthétique)

Match Retour : 19708837 U18 ACCESS TILLES FC – JSIF 2 du 26/05/2018

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 20014562 U15 D2 – C Ent TART LE HAUT VARANGES – JDF 21 du 2/12/2017 se jouera à 14 h 00

Match Retour : 20014590 U15 D2 – C JDF 21 - Ent TART LE HAUT VARANGES du 26/05/2018 se jouera à 16 h 00.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

MATCHS REMIS du 25-26/11/2017

U18 ACCESS

Match 19708790 QUETIGNY 2 – FC TILLES

U18 D2

Groupe A

Match 19990966 Ent AUXONNE – CHEVIGNY ST SR

U15 D2

Groupe C

Match 20014558 ST JEAN DE LOSNE – GENLIS 2

U13 NIV 1

Groupe C

Match 20015919 MARSANNAY – GEVREY 1

Match 20016160 BESSEY – ST JEAN DE LOSNE

Groupe D

20015949 GEVREY 2 – DIJON ASPTT 2

U13 NIV 2

Groupe C

Match 20016157 ST JEAN DE LOSNE 2 – QUETIGNY 2

Groupe D

Match 20016187 GEVREY 3 – CHEVIGNY ST SR 2

Groupe F

Match 200162241 MARSANNAY – VAL DE NORGES

U18 à 8 FEMININES

Match 20029731 ENT VILLERS – IS/TILLE

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.
En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

U13

▪ Feuilles de match non reçues :

Match 20015948 N1 MPL 1 – ST APOLLINAIRE 1 du 25/11/2017
Match 20016129 N2 ENT VITTEAUX 1 – ENT UFCO 2 du 25/11/2017
Match 20016243 N2 JSIF 2 – MPL 2 du 25/11/2017

▪ Feuilles de défi-jonglages non reçues :

Match 20015948 N1 MPL 1 – ST APOLLINAIRE 1 du 25/11/2017
Match 20016129 N2 ENT VITTEAUX 1 – ENT UFCO 2 du 25/11/2017
Match 20016243 N2 JSIF 2 – MPL 2 du 25/11/2017
Match 20016244 N2 EF VILLAGES 1 – TILLES 2 du 25/11/2017
Match 20016271 N2 CHENOVE 2 – USCD 5 du 25/11/2017

Pointage plateaux des 30/9 - 7/10 - 14/10 - Mise à jour au 29 novembre 2017

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES											
		U7			U9			U11			
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	
ARGILLY ANTILLY	548150			à Argilly			à Argilly				
CCOF	552615										à UCCF
CHATILLON COLOMBINE	553664		à MVF			à UCCF			à MVF		à UCCF
DAIX	538216										à Daix
DFCO	547450			à DFCO					à Aiserey		
POUILLY EN AUXOIS	523635							à Ruffey	à Magnien		
ST APOLLINAIRE	525648	à MPL		à Selongey							à Selongey
TILLES FC	581367				à MPL		à Val de Norge				à Val de Norge
FEUILLES DE BILAN NON RECUES											
		U7			U9			U11			Interclubs
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	14-oct
ARGILLY ANTILLY	548150		x				x				
CHATILLON COLOMBINE	553664						x				
POUILLY EN AUXOIS	523635						x				x
TILLES FC	581367							x			

Pointage plateaux des 11,18 et 25 novembre 2017

La commission des compétitions demande aux clubs d'envoyer les feuilles manquantes rapidement.

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES

		U7		U9			U11		
		11-nov	25-nov	11-nov	18-nov	25-nov	11-nov	18-nov	25-nov
ASPTT DIJON	506862								à Chevigny
DIJON ULFE	528772								à Varanges
FONTAINE D'OUCHÉ	526918				à Fontaine	à Fontaine			à St Apollinaire
MERCEUIL	531575					à Meursault			
MVF	553295	à Précy			à Esvo				
PLOMBIERES	524960	à Talant							
QUETIGNY	522263			à Is sur Tille			à Fontaine	à Chenôve	à Longvic
QUETIGNY	522263			à EF Villages					
UCCF	553664				à Montigny				
VAL DE NORGE	590305					à Fontaine			

FEUILLES DE BILAN NON RECUES

		U7		U9			U11		
		11-nov	25-nov	11-nov	18-nov	25-nov	11-nov	18-nov	25-nov
MVF	553295					x	x		
QUETIGNY	522263						x		x
UCCF	553664								x
USSE	550839								x

CLUBS ABSENTS NON EXCUSES

		U7		U9			U11		
		11-nov	25-nov	11-nov	18-nov	25-nov	11-nov	18-nov	25-nov
ARGILLY	548150						à Ruffey		
ASDDOM	542181							à Grésilles	à MPL
BEAUNE	506750	à Gevrey							
FCAB	506864					à UCCF	à UCCF		
GRESILLES	548751						à Plombières		
SELONGEY	516267			à CCOF					
VINGEANNE	548134				à St Jean				

Amende 15 € en cas de récidive

FEMININES

FORFAIT

Match 20025170 Séniors Féminines DUC – FC TILLES du 30/10/2017

Forfait non déclaré du DUC.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à DUC pour en porter le bénéfice à FC TILLES

Amende 30 € à DUC.

POINTAGE FEUILLE DE MATCH ET DEFIS JONGLAGES U15 F

▪ Feuilles de défi-jonglages non reçues :

Match 20029639 IS SUR TILLE 2 – CHENOVE 1 du 11/11/2017

Match 20029650 DFCO FEMININ 2 – CHENOVE 1 du 25/11/2017

CHANGEMENT DE DATE ET D'HORAIRE

Les mix-matches du 27/11/2017 remis avec l'accord écrit des deux clubs

- FCCL – Brazey remis au 7/12/2017
- Magnien – Remilly remis à une date ultérieure
- Pouilly En Auxois – UCCF remis à une date ultérieure
- Seurre – Talmay remis à une date ultérieure
- Lacanche - A.S. Poussots remise au 4/12/2017
- Ent Chassagne Montrachet – Dinamo remis au 4/12/2017

COURRIER

- **D'IS/TILLE** : demandant pour que les équipes U15 et U18 FEM jouent sous le nom de JSIF. Cette demande sera effective pour la deuxième phase

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR